Liste des parcelles à arracher à partir du 01/08/2013 et pendant toute la campagne 2013/2014

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2012/2013

Nom, prénom ou Raison Sociale : .....

Page…./…….

N° CVI : |___|___| |___|___|___| |___|___|___|___|___|

N° dossier : 2012 / 0 |__| / |__|__|__|__|__|__| D.U.

Réservé à l'administration

Identification Parcelles culturales				Détail parcelles cadastrales à arracher												Reconversion envisagée	
N° d'ordre parcelle culturale (1)	N° îlot PAC (2)	Code Départ.	Commune	Références Cadastrales		Surface déclarée à arracher (3)			Cépage	Ecartements déclarés au CVI en mètres		Nb de rangs (4)	Palis-sage O / N (4)	Irriga-tion fixe O/N (4)		avec 1ère pose palissage (5)	avec 1ère pose irrigation (6)
				Section	N°	ha	a	ca		entre rangs	entre pieds						
			TOTAL PARCELLE CULTURALE														
			TOTAL PARCELLE CULTURALE														

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur les documents fournis à l'appui de la demande. Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, surgref, arrachage)
(2) correspond au n° îlot de la déclaration PAC (sans objet si pas de dossier PAC déposé)
(3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale
(4) le nombre de rangs et les caractéristiques de palissage et d'irrigation concernent l'ensemble de la parcelle culturale
(5) A remplir **uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide**, si la reconversion envisagée concerne le **remplacement d'une vigne non palissée par une vigne palissée (RPA)**
(6) A remplir **uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide,** si la reconversion envisagée concerne le **remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne irriguée (RPI)**

NUMEROTER LES PAGES